

TAX POLICY TRENDS

October 2018

CANADIAN POLICY MAKERS CONSIDER RESPONSE TO U.S. TAX OVERHAUL

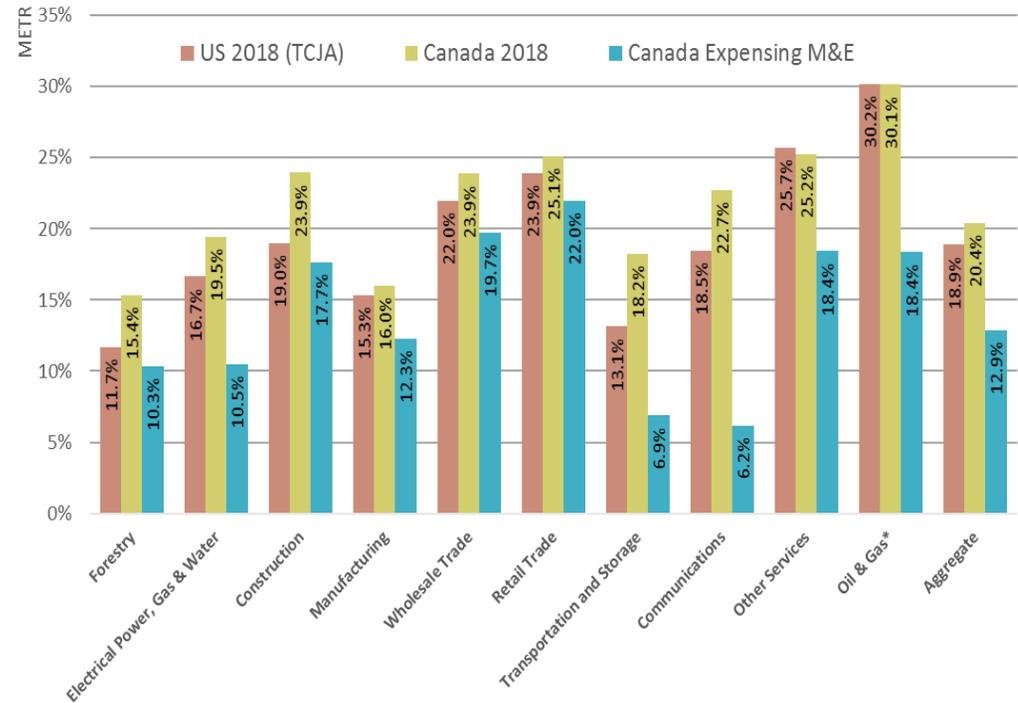
By P. Bazel and J. Mintz

Following a recent major overhaul of the U.S. corporate and personal tax system, there has been much concern expressed regarding Canada's diminished tax advantage and its attractiveness as an investment destination in comparison to the U.S. Among the proposed tax policy responses, some in the business community have called for Canada to adopt accelerated depreciation for machinery, a central component of the U.S. corporate tax reform.

The U.S. tax reform, known as the Tax Cuts and Jobs Act centered on two major corporate tax changes that dramatically reduced the marginal effective tax rate faced by large U.S. corporations.

The drop is primarily due to a major federal rate reduction from 35% to 21%, and expensing (100% write-off) for newly acquired machinery and equipment. The adopted U.S. expensing regime was introduced as a temporary five-year incentive and not extended to the utility sector. Various

Corporate Marginal Effective Tax Rates on Capital for Selected Industries for 2018 and Expensing in Canada



*Aggregate does not include oil and gas.

other proposals were adopted including interest expense limitations, which also impact the U.S. METR, though to a lesser degree at this time. This translated to a reduction in the large corporate U.S. marginal effective tax rate (METR) from 34.6% to 18.9%, resulting in **the U.S. METR dropping below that of Canada for the first time in nearly a decade, wiping out a roughly 14.2% advantage for Canada.**

This *Tax Trends* models the impact of expensing adopted in Canada, similar to the United States. However, given the broad nature of the discussion regarding the possibility of expensing in Canada and the current ambiguity surrounding its implementation we have included expensing for Canadian utility sector in our estimates. Instead of the current weighted average CCA rate of 19.2%, qualifying assets would be fully written off in the first year. The result of expensing for machinery and equipment would be a dramatic reduction in the aggregate Canadian METR from 20.4% in 2018 to 12.9%.

Looking at the estimates it is immediately apparent that manufacturing receives the smallest benefit--the METR drops from 16% to 12.3% since manufacturing equipment already benefits from a two-year write-off. Industries less intensive with short-lived assets also benefit less including construction, utilities, wholesale trade and retail trade.

While expensing for short-lived capital encourages more investment, it creates much larger distortions in capital allocation. The dispersion index, measured as the variance of METRs across industries and asset classes divided by the average, rises from 2.93% to 13.82%. These distortions create an incentive to invest in technologies and industries that rely more heavily on machinery and equipment rather than land and structures, or potentially labour that is replaced by automation.

Since 1985, Canada has adopted corporate tax reforms intended to achieve more neutrality among businesses and to remove distortions resulting from many companies not

paying taxes. Introducing expensing for machinery and equipment further contributes to a non-level playing field. It results in many profitable corporations becoming non-taxpaying companies, adopting complicated tax planning structures to shift losses to taxpaying companies like banks. Incentives become less effective as tax losses pile up. How steep of decline in corporate taxes is a matter for debate but clearly expensing would lead to a dramatic reduction in taxation, perhaps going too far.

The drop that would occur in Canada's METR under an expensing scheme (12.9%) could be better achieved by other proposals in terms of neutrality across provinces, industries and assets.

To illustrate, a drop in the federal-provincial corporate tax rate from 27% to 17% (similar to the UK by 2020) would achieve a similar aggregate METR (13.3%) for Canada, and a more neutral treatment between asset classes.

Distortions also fall, with the dispersion index dropping from 2.93% to 2.88%. The reduction in tax rates would also maintain attractiveness and help to keep profits in Canada, especially in light of the U.S. adopting a federal 13.125% tax rate on intangible income (including intellectual property, marketing and service income), which is already moving jobs to the United States.

Corporate income tax reductions results in fewer revenues collected from old investments but staging corporate rate reductions over time and/or a one-time transition-tax on past earnings and profits could easily deal with this issue. We believe that this policy would be a far better course to follow.

TENDANCES EN POLITIQUES FISCALES

October 2018

LES DÉCIDEURS CANADIENS PRÉVOIENT UNE RÉPONSE À LA RÉFORME FISCALE AMÉRICAINE

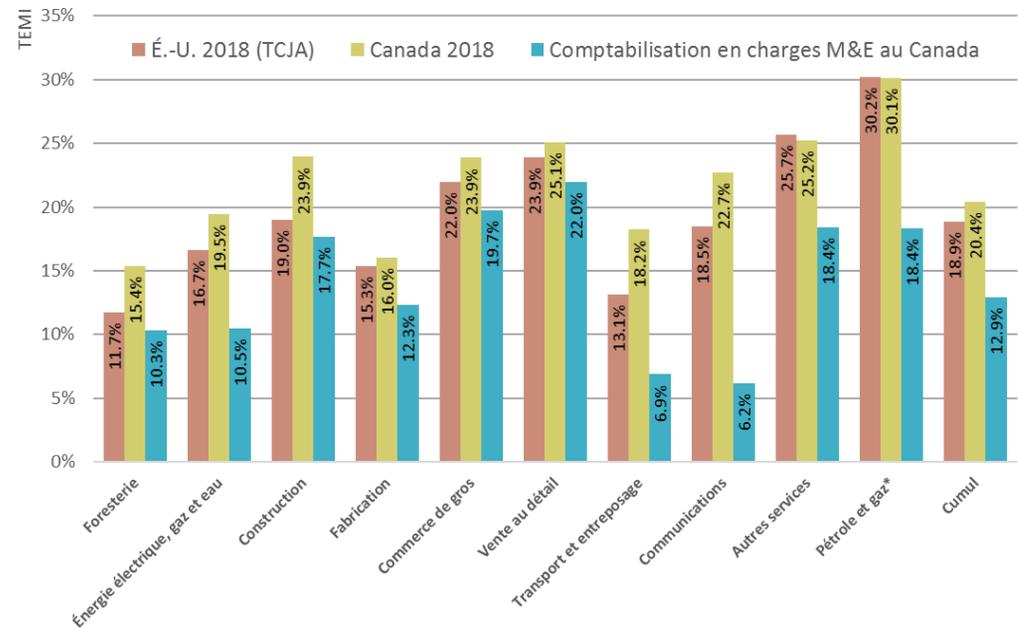
Par P. Bazel et J. Mintz

Suite à une réforme majeure des régimes d'imposition des sociétés et des particuliers aux États-Unis, d'importantes préoccupations ont été soulevées en ce qui a trait à une réduction de l'avantage fiscal canadien et de l'attrait du pays comme destination d'investissements en comparaison avec les États-Unis. Parmi les réponses envisagées en politiques fiscales, certaines communautés d'affaires ont demandé un amortissement accéléré des investissements en machinerie, un des principaux composants de la réforme américaine sur l'imposition des sociétés.

La réforme fiscale américaine, connue sous le nom de « Tax Cuts and Jobs Act (TCJA) » est centrée sur deux changements majeurs dans l'imposition aux sociétés, lesquels réduisent grandement le taux effectif marginal d'imposition des grandes entreprises américaines.

La baisse est principalement due à une réduction considérable du taux fédéral d'imposition de 35 % à 21 % et à une mesure de comptabilisation en charges (100 % des dépenses) de la machinerie et

Taux effectif marginal d'imposition sur le capital en 2018 pour certaines industries et comptabilisation en charges au Canada



* Le cumul ne comprend pas le pétrole et le gaz.

de l'équipement neuf. La mesure de comptabilisation en charges adoptée par les États-Unis a été introduite en tant que mesure incitative temporaire pour cinq ans; les services publics n'y ont pas droit. Diverses autres propositions ont été adoptées, notamment une limitation de la déductibilité des frais d'intérêts qui affecte également le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) américain, mais dans une moindre mesure pour l'instant. Le tout représente une réduction substantielle du TEMI de 34,6 % à 18,9 %, **faisant passer le TEMI aux États-Unis sous celui du Canada pour la première fois depuis presque une décennie, éclipsant un avantage d'environ 14,2 % pour le Canada.**

Cette recherche a été soutenue financièrement en partie par le gouvernement du Canada via Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

Interested in having *Tax Policy Trends* delivered to your in-box?

Email: sppweb@ucalgary.ca

www.policyschool.ca

Ces *Tendances en politiques fiscales* simulent l'impact d'une comptabilisation en charges adoptée par le Canada et similaire à celle des États-Unis. Toutefois, étant donnée l'étendue de la discussion quant à la possibilité des comptabilisations en charges au Canada et vu l'ambiguïté qui entoure actuellement son déploiement, nous avons étendu la comptabilisation en charges aux services publics dans nos estimés. Au lieu du taux actuel moyen pondéré de la DPA de 19,2 %, les actifs admissibles seraient entièrement amortis dès la première année. L'effet d'une telle comptabilisation en charges pour le matériel et l'équipement produirait une réduction spectaculaire du TEMI global canadien, de 20,4 % en 2018 à 12,9 %.

En regardant les estimations, il est apparent que le secteur de la fabrication est celui qui recevrait le moins d'avantage – le TEMI ne baissant que de 16 % à 12,3 % puisque les équipements manufacturiers bénéficient déjà d'un amortissement sur deux ans. Les industries moins intenses qui reposent sur des actifs de courte durée, comme la construction, les services, le commerce de gros et la vente au détail, en profitent moins aussi.

Bien que la comptabilisation en charges des actifs de courte durée encourage les investissements, cela crée de plus grandes distorsions dans la répartition du capital. L'indice de dispersion, décrit par la variance du TEMI selon les industries et les catégories d'actifs divisé par la moyenne, passe de 2,93 % à 13,82 %. Ces distorsions incitent à investir plus dans des technologies et des industries qui sont davantage tributaires de la machinerie et de l'équipement que des biens-fonds et des structures, ou potentiellement de l'automatisation de la main-d'œuvre.

Depuis 1985, le Canada adopte des réformes sur l'impôt des sociétés dans le but d'atteindre une meilleure neutralité fiscale entre les entreprises tout en éliminant les distorsions liées au fait que plusieurs entreprises ne payaient pas d'impôts. L'introduction de la comptabilisation en charges pour la machinerie et l'équipement contribue à un traitement non équitable. Cela fait en sorte que plusieurs entreprises rentables deviennent des sociétés qui n'ont pas à

payer d'impôts, et qui font appel à des structures de planification fiscale compliquées pour déplacer leurs pertes vers des sociétés imposées, comme les banques. Les incitatifs deviennent cependant moins efficaces si les pertes fiscales s'accumulent. L'ampleur de la baisse du taux d'imposition sur les sociétés est sujette à débat, mais il est clair que la comptabilisation en charges résulterait en une réduction spectaculaire du taux d'imposition, allant peut être même trop loin.

La baisse qu'opérerait une mesure de comptabilisation en charges sur le TEMI canadien (12,9 %) pourrait être obtenue avec d'autres propositions en terme de neutralité interprovinciale, d'industries et d'actifs.

À titre d'exemple, une baisse du taux d'imposition fédéral-provincial pour les sociétés de 27 % à 17 % (similaire à celui du Royaume-Uni d'ici 2020) produirait un TEMI global similaire (13,3 %) au Canada, avec un traitement plus neutre entre les catégories d'actifs.

Les distorsions diminuent également, avec un indice de dispersion passant de 2,93 % à 2,88 %. De plus, la réduction du taux d'imposition maintiendrait l'attrait et garderait les bénéficiaires au Canada, particulièrement avec l'adoption aux États-Unis d'un taux d'imposition fédéral de 13,125 % sur les éléments d'actifs incorporels (incluant la propriété intellectuelle, la mise en marché et les revenus de service), qui déplace déjà des emplois vers les États-Unis.

Une réduction de l'impôt des sociétés signifie moins de recettes fiscales provenant des anciens investissements, mais il serait facile de régler ce problème en étalant les réductions d'impôts dans le temps et/ou avec un impôt de transition ponctuel sur les revenus et les bénéficiaires passés. Nous croyons qu'une telle politique serait une bien meilleure marche à suivre.